



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune Le Parc**

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2025

Nombre de Membres

Afférents	Présents	Ayant pris part à la délibération
18	13	16

**Date de convocation
03 octobre 2025**

**Date d'affichage
15 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans salle de la mairie Le Parc, sous la présidence de Mr Marc LENEVEU, Maire.

Présents : LENEVEU Marc, CHARDRON Jérôme, MARTIN Emilie, COSSÉ Christophe, PIEDAGNEL Christophe, ANFRAY Anne, GASTBOIS Élise, JOSSEAUME -THOUVENIN Christine, DUBOIS Jérôme, BOUCAUD Daniel, LEVESQUE Catherine, FOUGERAY Bernard, LAUNAY Maryline,

Absents excusés : LECERF Sylvain, POULAIN Franck, ANDORIN Jonathan, LEPESANT Julien

Absents : PAUTONNIER Roland.

Procurations :

Sylvain LECERF ayant donné procuration à LENEVEU Marc.
Julien LEPESANT ayant donné procuration à COSSÉ Christophe.
Jonathan ANDORIN ayant donné procuration à Émilie MARTIN.

Mme MARTIN Emilie a été nommée secrétaire

Délibération 2025 -081

Devis pour un sol amortissant

Vu la construction de la MAM,

Vu la demande de la PMI en date du 05 septembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de penser à la sécurité des enfants,

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'installer un sol amortissant d'une surface d'environ 30 m2 au niveau de la terrasse extérieure.

La société SDU estime l'installation de ce revêtement pour un coût de 4 474.00 € HT soit 5 368.80 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

D'autoriser le Maire à signer le devis de la société SDU pour un montant de 4 474.00 € HT soit 5 368.80 € TTC

Compte tenu de la réception à
Et la publication le
La Sous-préfecture le
Le Parc, le
Le Maire, Marc LENEVEU

Pour extrait conforme, le Maire
Marc LENEVEU

